

**L'offre de formation
dans le secteur du tourisme en Aquitaine**

***Inventaire des formations initiales
et continues***



SOMMAIRE

Introduction : Pourquoi un inventaire des formations en Tourisme en Aquitaine ?

2

I – Quelques repères sur la formation

- 1 – Les diplômes, titres et certifications professionnelles : quel vocabulaire utiliser ?**
- 2 – Les niveaux de qualifications**
- 3 – Les différents statuts des établissements de formation ?**
- 4 – Quels sont les dispositifs de formation auxquels vous avez droit ?**

II – Les contrats d’alternance

- 1 – Le contrat d’apprentissage**
- 2 – Le contrat de professionnalisation**

III – La période de stage

- 1 – Le statut du stagiaire**
- 2 – La gratification**

IV – Etat des lieux des formations tourisme en Aquitaine

- 1 – De nombreuses formations réparties sur les grands pôles aquitains**
- 2 – Des formations professionnalisantes**

Conclusion : Etablissement de formation et organismes de tourisme : comment travailler ensemble ?

Pourquoi un inventaire des formations en Tourisme en Aquitaine ?

L'Aquitaine c'est :

- la **1ere région thermale française** en nombre de curistes
- la **5e région touristique française** (88 millions de nuitées en 2006)
- **4,7 %** de l'emploi salarié régional soit **45000** emplois en moyenne (34000 ETP)
- **67 000** emplois en haute saison (soit 6,8% de l'emplois salarié régional)
- **14% de progression des emplois liés au tourisme** sur la décennie 1990, contre 5% tous secteurs confondus

3

Le secteur du tourisme est particulièrement important dans l'économie de l'Aquitaine. Le Conseil Régional a donc proposé de mettre en place une réflexion sur la montée en compétences du tourisme Aquitain. Le secteur du tourisme présente des performances économiques incontestables, mais le marché de l'emploi est en tension, avec des perspectives de carrière peu lisibles ou peu attractives. Dans un souci de valorisation du secteur du tourisme, il est important de mettre en avant l'offre de formation en tourisme de la région. Près de 800 élèves en formation courte et longue sortent chaque année des bancs de l'école. Comment est-il possible de les accompagner dans un premier temps tout au long de la formation, puis dans un second temps dans leur recherche d'emploi ?

Suite à une rencontre organisée en 2007 par la MOPA avec des responsables de formations, il était apparu que les échanges entre la profession office de tourisme et pays d'accueil touristique et les formations initiales devaient être développés. Afin de répondre à cette volonté, la MOPA a réalisé cet inventaire qui rassemble l'ensemble des formations initiales et continues en tourisme en Aquitaine.

Le contrat d'objectifs, des métiers du tourisme signé en juin 2009 a pour ambition de mieux prendre en compte les réalités économiques et sociales des secteurs d'activités dans le contexte régional, de manière à assurer les meilleures chances d'insertion professionnelle des publics sortant de formation et de favoriser leur maintien dans l'emploi. Il a également pour objectif d'impliquer les acteurs de l'emploi et de la formation durablement vers une réflexion sur les besoins du secteur du tourisme.

Le recensement qui suit a la volonté d'inventorier les formations qui mènent aux métiers qui touchent de près ou de loin aux métiers en OTSI. Le secteur du tourisme est constitué de 30 branches professionnelles intégrant inégalement la dimension du tourisme dans leurs métiers. Les formations de l'hôtellerie-restauration ne sont pas inclus dans cet inventaire. Si en formation continue, l'interfilière permet le travail en coopération et l'uniformité du métier, il est important de préciser que la formation initiale est d'avantage cloisonnée.

Les offices de Tourisme et Pays touristiques travaillent en permanence avec les étudiants/stagiaires en formation initiale ou formation continue. Certains de ces parcours sont bien identifiés comme les BTS Tourisme, mais ce n'est pas le cas de tous. Cet inventaire doit permettre aux OTSI et PAT de mieux cerner les enjeux de chaque formation ainsi que les missions spécifiques à confier à chaque étudiant/stagiaire et ainsi faciliter l'insertion professionnelle.

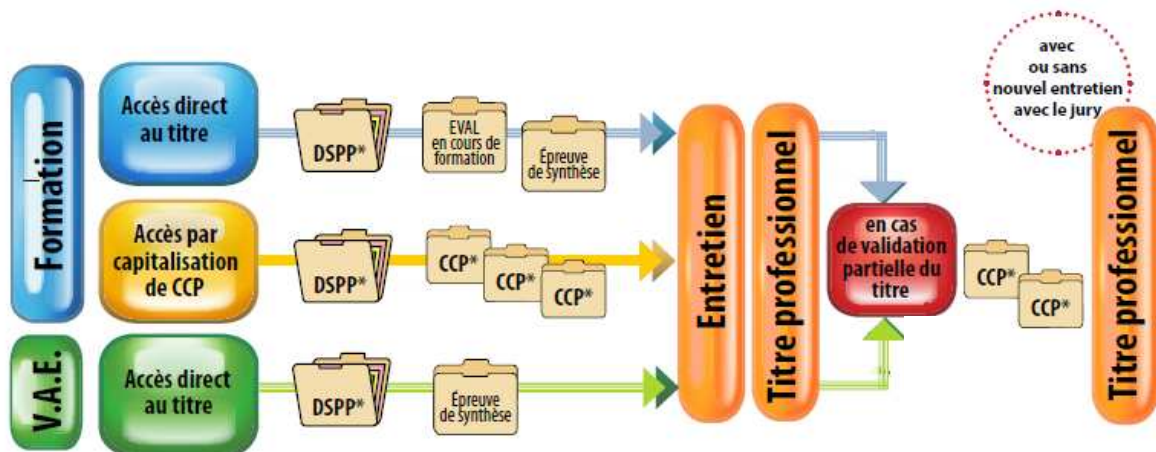
I – Quelques repères sur la formation

1 – Les diplômes, titres et certifications professionnelles : quel vocabulaire utiliser ?

Les **diplômes** sont délivrés par l'Etat (Ministère de l'Education nationale, l'Agriculture, la Jeunesse et des Sports, l'Action sociale, la Culture). Ils conditionnent l'accès à certaines professions et à certaines formations ou concours. Ils permettent de reconnaître à la personne l'ayant acquis, un niveau de capacité vérifié.

Les **titres professionnels** regroupent des certifications professionnelles délivrées par le ministre chargé de l'emploi, les organismes de formations privés, publics ou consulaires. Le titre professionnel atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. Ils sont constitués de Certificats de Compétences Professionnelles, correspondant chacun à une activité pouvant faire l'objet d'une employabilité.

Les **certificats** sont mis en place par les branches professionnelles en réponse aux besoins spécifiques des entreprises et des salariés. Ils sont créés en complément des autres certifications, en l'absence de diplômes préparant à un métier exercé dans la branche par exemple. La certification professionnelle regroupe l'ensemble des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification professionnels délivrés par les autorités ou différents organismes qui les valident (ministères, chambres consulaires, branches professionnelles, etc.). Les certifications professionnelles sont enregistrées dans le RNCP (Répertoire National Certifications Professionnelles) accessible au public. Un Certificat Complémentaire de Spécialisation, correspondant à une extension de l'emploi, peut être associé au titre professionnel.



* DSPP : Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle

* CCP : Certificat de Compétences Professionnelles

Source : Ministère chargé de l'emploi, la certification professionnelle, Guide des Jurys, p 10

2 - Les niveaux de qualification

Tous les diplômes et les titres professionnels qui figurent dans le RNCP sont classés selon cinq niveaux qui correspondent au degré de compétences des titulaires et aux responsabilités qu'ils sont capables d'assumer dans leur emploi (*cf tableau ci-dessous*).

NIVEAUX DE QUALIFICATIONS

Niveaux	Nbre d'années d'études	Compétences et responsabilités associées
Niveau I	bac + 5	Connaissance affirmée des fondements scientifiques, maîtrise des processus de conception, de recherche ou d'expertise.
Niveau II	bac + 3-4	Maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.
Niveau III	bac + 2	Capacités et connaissances permettant d'assurer de façon autonome des responsabilités de conception et/ou d'encadrement et/ou de gestion.
Niveau IV	Bac- MC*	Capacité à exercer un travail de façon autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes.
Niveau V	CAP-BEP- MC*	Capacité d'utiliser les instruments et techniques qui se rapportent à un travail d'exécution.
Niveau V bis	vers un diplôme de niveau V	Poursuite d'études pendant au moins 1 an
Niveau VI	sans diplôme	Abandon à la fin de la scolarité obligatoire (16 ans) - Bas niveau de qualification

* La MC (mention complémentaire) est créée au titre d'une spécialité correspondant à l'exercice d'un métier et atteste de l'aptitude à exercer une activité professionnelle spécialisée. Elle est accessible à partir d'un niveau d'étude IV ou V (suivant spécialité).

En principe un niveau d'étude minimal est nécessaire pour pouvoir se présenter à un concours.

- un niveau V permet de se présenter à un concours de catégorie C
- un niveau IV permet de se présenter à un concours de catégorie B
- un niveau II permet de se présenter à un concours de catégorie A

3 – Les différents statuts des établissements de formation

Les établissements peuvent avoir des statuts différents. Les établissements privés peuvent être hors contrat, ou bien liés à l'État par un contrat simple ou un contrat d'association. Le contrat d'association s'est généralisé et témoigne d'un fort rapprochement des établissements d'enseignement privé avec l'État : l'enseignement est dispensé dans les mêmes conditions que dans le système public, et les professeurs ont la qualité d'agents publics. Les pouvoirs publics prennent en charge l'ensemble ou une partie des dépenses de fonctionnement des établissements privés, en échange d'obligations de service public.

Le contrat simple concerne les établissements qui proposent des formations qui doivent avoir fait leurs preuves pendant au moins 5 ans. Les enseignants sont nommés par l'autorité privée et salariés de droit privé, mais rémunérés par l'État.

Le contrat d'association sont plus exigeants : un besoin en formation reconnu doit exister, les locaux et installations doivent être appropriés. L'établissement est tenu de dispenser les enseignements selon les règles et programmes de l'enseignement public. Les enseignants de ces établissements sont recrutés par concours, selon les mêmes modalités que les enseignants du secteur public.

Les établissements sous contrat sont tous les deux inspectés par l'Etat. Les établissements en contrat d'association ont leurs enseignants notés sur le plan pédagogique par des inspecteurs de l'académie ce qui n'est pas le cas des établissements sous contrat simple.

Toute école nouvellement créée (moins de 5 ans) est donc, par définition, "**hors contrat**". Un établissement hors-contrat est donc libre de choisir ses programmes, sa pédagogie et son corps professoral. Le contrat avec l'état permet principalement d'obtenir des financements pour l'établissement.

Lorsque un établissement n'est pas lié à l'Etat par un contrat, le cursus de l'étudiant est peu sécurisé car les besoins en formation ne sont pas reconnus.

Un établissement public dépend de l'Etat. Il est naturellement aidé financièrement. Il ne délivre que des diplômes, titres ou certifications reconnus par l'état, ce qui n'est pas toujours le cas des établissements privés.

4 – Quels sont les dispositifs de formations auxquels vous avez droit ?

La **Validation des acquis de l'expérience** (VAE) permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins trois ans de faire reconnaître ses compétences acquises par son expérience en vue d'obtenir, tout ou partie, d'un titre, diplôme ou certificat de qualification en rapport direct avec l'expérience détenue. La VAE prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers **d'activités salariées, non salariées ou bénévoles** en rapport direct avec le contenu du titre ou diplôme visé. Le jury de validation peut accorder la totalité de la certification. Lorsqu'il ne peut délivrer la totalité du diplôme, il indique au candidat les possibilités qui s'offrent à lui pour obtenir les unités manquantes. Tous les diplômes inscrits dans le répertoire national des certifications professionnelles sont concernés par le dispositif de VAE. Pour tout renseignement, votre OPCA de cœur de métier peut vous accompagner dans une démarche de VAE.

**72% des OT de Dordogne connaissent la VAE.
Seulement 8% d'entre eux sont concernés
par le dispositif.**

Pour vous accompagner, vous renseigner et anticiper les besoins en compétences au regard des évolutions des métiers et des technologies, deux interlocuteurs :

- **AGEFOS PME :**
7, avenue du Millac
33370 Artigues
Tél : 05.57.77.34.84
- **CNFPT :**
71 allée Jean GIONO
33075 BORDEAUX cedex
Tel : 05.56.99.93.50
Fax : 05.56.99.95.13

Le **Congé Individuel de Formation** (CIF) donne droit à s'absenter de son poste de travail pour suivre une formation au choix du salarié. Ce dernier doit avoir présenté sa demande à l'employeur. Celle-ci doit être acceptée par l'employeur. Le salarié peut bénéficier, également sous certaines conditions, d'une prise en charge de sa rémunération et des frais liés au congé de la part de l'organisme paritaire collecteur agréé au titre du CIF. Ces actions sont indépendantes des stages compris dans le plan de formation de l'entreprise. L'absence dans l'entreprise ne peut pas être supérieure à un an pour un stage à temps plein et à 1200 heures pour un stage à temps partiel. Le salarié doit avoir cumulé 24 mois d'ancienneté dans l'entreprise. L'employé ne touche pas nécessairement son salaire durant le CIF. L'accord

doit d'abord être donné par l'OPCA au préalable. Ce dernier prend en charge 80 % ou 90 % de la rémunération habituelle du salarié, sauf si celle-ci est inférieure à deux fois le SMIC. La prise en charge du salaire est alors totale. L'employeur paye son salarié et se fait alors remboursé par l'OPCA.

Le **Droit Individuel à la Formation** (DIF) permet d'accéder à des formations professionnelles correspondant à un développement de compétences individuelles sur mesure. Il donne droit à un crédit de 20 heures de formation par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. Les salariés en contrat de travail à durée indéterminée avec au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise peuvent en bénéficier. Les salariés en CDD doivent avoir travaillé au moins 4 mois (consécutifs ou non) dans l'entreprise. Leur nombre d'heures est calculé au prorata de la durée de leur contrat. La MOPA adressera le catalogue avec les formations accessibles en DIF dans le courant de l'été 2009.

II – Les contrats d'alternance

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre des contrats de travail de type particulier. Il existe deux types de contrats : le **contrat d'apprentissage** et le **contrat de professionnalisation**. La formation en alternance consiste à jongler entre une période en entreprise qui permet d'acquérir des savoir-faire et une période de formation théorique en centre de formation. Chacun de ces contrats est destiné à un public déterminé avec un objectif précis.

Le contrat en alternance est un CDD de type particulier. Il doit être signé soit durant les 3 mois avant la date d'entrée en formation ou dans les 3 mois après.

La rémunération minimale du salarié en alternance est calculée en pourcentage du SMIC sauf dispositions plus favorables de la convention collective applicable.

Quels sont les avantages pour...

... l'entreprise ? :

- pas de prise en compte de l'apprenti dans l'effectif de l'entreprise,
- aide à l'embauche (pour des entreprises de moins de 20 salariés avec un jeune titulaire au plus d'un CAP ou BEP),
- soutien de l'effort de formation (variable)

... l'apprenti ? :

- exonération totale des cotisations salariales d'origine légale ou conventionnelle,
- exonération totale de la CSG et CRDS.

A noter : L'entreprise est soumise aux cotisations d'accidents du travail et maladies professionnelles.

1 - Le contrat d'apprentissage

Le **contrat d'apprentissage** s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (des dérogations à cette limite d'âge sont possibles dans certaines situations). Il a pour objectif l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique ou d'un titre répertorié au RNCP.

La **rémunération** d'un salarié en contrat d'apprentissage se calcule sur la base suivante :

AGE DE L'APPRENTI	1ère année	2ème année	3ème année
Moins de 18 ans	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
De 18 à 20 ans	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
21 ans et plus	53% minimum du SMIC	61% du SMIC	78% minimum du SMIC

Les majorations pour heures supplémentaires sont applicables aux apprentis. Toutefois, les apprentis de moins de 18 ans ne peuvent effectuer d'heures supplémentaires que sur autorisation de l'inspecteur du travail après avis conforme du médecin du travail.

Toute entreprise relevant du secteur artisanal, commercial ou industriel, ainsi que tout employeur du secteur public non industriel et non commercial peuvent mettre en place un contrat d'apprentissage.

Le contrat d'apprentissage donne droit à l'exonération des cotisations sociales selon le type d'entreprises :

Pour les entreprises de moins de 11 salariés :

Les contrats conclus à compter du 1er janvier 2007 :

Exonération des cotisations patronales (à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles) et salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi.

Pour les autres entreprises :

Les contrats conclus avant le 1er janvier 2007 :

- Prise en charge totale par l'état des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales dues par l'employeur au titre des salaires versés aux apprentis.
- Prise en charge également des cotisations sociales salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi dues au titre des salaires versés aux apprentis. Les cotisations restant dues sont calculées sur une base forfaitaire.

Contrats conclus à compter du 1er janvier 2007 :

La règle est la même que celle visée ci-dessus, à une exception près :

- L'employeur est redevable des cotisations d'accidents du travail dues au titre des salaires versés aux apprentis. Les cotisations restant dues sont calculées sur une base forfaitaire.
- **Exonération de cotisations sociales patronales** due au titre des salaires versés aux apprentis applicable jusqu'à l'échéance du contrat. Le seuil d'effectif s'apprécie au 31 décembre précédant la date de conclusion du contrat.
- **Indemnité compensatrice forfaitaire** versée à l'employeur par la région où se situe le lieu du siège de l'entreprise. Le montant minimal de cette indemnité compensatrice forfaitaire est, pour chaque année du cycle de formation, fixé à 1 000 €. Sauf en cas de rupture du contrat à l'initiative de l'apprenti suite à l'obtention du diplôme ou du titre préparé, ce montant est fonction de la durée effective du contrat. L'indemnité compensatrice forfaitaire n'est pas due et, si elle a été versée, l'employeur est tenu de la reverser, dans les cas de :

- 1 - Rupture du contrat d'apprentissage prononcée par le conseil de

prud'hommes aux torts de l'employeur

2 - Rupture du contrat par l'une ou l'autre des parties durant les deux premiers mois de l'apprentissage

3 - Non-respect par l'employeur de l'inscription dans un CFA, d'assurance dans l'entreprise de la formation pratique de l'apprenti...

4 - Rupture du contrat d'apprentissage dans le cas de refus, par l'autorité administrative, d'autoriser la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage à la suite d'une suspension du contrat due à des risque sérieux d'atteinte à la santé ou à l'intégrité physique ou morale de l'apprenti.

Le crédit d'impôt d'apprentissage :

Les entreprises imposées d'après leurs bénéfices réels ou exonérées en application de dispositions particulières peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt égal au produit du montant de 1 600 € par le nombre moyen annuel d'apprentis qu'elles emploient.

Ce montant est porté à 2 200 € lorsqu'il s'agit d'apprenti reconnu travailleur handicapé ou âgé de 16 à 25 ans, bénéficiant de l'accompagnement personnalisé, renforcé et assuré par un référent. Pour les exercices ouverts depuis le 1er janvier 2006, il est également fixé à 2 200€ lorsque :

- l'apprenti a signé son contrat d'apprentissage dans le cadre de la formation d'apprenti « junior », après avoir terminé son parcours d'initiation aux métiers ;
- l'apprenti a signé son contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion.

Pour le **crédit d'impôt**, le **nombre moyen annuel d'apprentis** se calcule sur une année civile comptabilisant les apprentis dont le contrat a atteint une durée d'au moins un mois. Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé. Le temps de présence d'un apprenti dans l'entreprise au cours d'une année est calculé en mois. Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier. Un nombre moyen annuel d'apprentis doit être calculé pour chaque catégorie d'apprentis ouvrant droit à un montant de crédit d'impôt différent (1 600 € ou 2 200 €).

Il faut diviser par douze le nombre total de mois de présence dans l'entreprise, pour l'année choisie, des apprentis employés. Le solde non imputé du crédit d'impôt est restituable.

Pour en savoir plus sur le contrat d'apprentissage : www.apprentissage.gouv.fr

2 - Le contrat de professionnalisation

Le **contrat de professionnalisation** s'adresse à la fois aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus ; mais aussi aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Il a pour objectif de permettre à ses bénéficiaires d'acquérir une qualification et de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle.

Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle peuvent embaucher un salarié en contrat de professionnalisation, à l'exception de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif. Les établissements publics industriels et commerciaux peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Dans le cadre des contrats de professionnalisation, l'employeur a la possibilité de désigner un **tuteur dans son entreprise**, mais non l'obligation. La personne doit être volontaire et

justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé. Elle a pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer et de guider le bénéficiaire du contrat. L'employeur doit lui permettre de disposer du temps nécessaire pour exercer ses missions et se former. Le tuteur salarié ne peut pas avoir plus de trois salariés titulaires d'un contrat de professionnalisation à sa charge. Le tuteur, employeur, ne peut pas cumuler plus de deux contrats de professionnalisation à sa charge. Le tuteur peut demander une formation sur une durée maximale de 40 heures.

Dans le cadre du « Plan d'urgence pour l'emploi des jeunes », les employeurs peuvent demander une aide de l'État pour les embauches de jeunes âgés de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation réalisées entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010.

Cette prime est de 1 000 € (ou 2 000 € dans certains cas). Tous les employeurs sont concernés. L'âge du jeune est apprécié au jour de la signature du contrat. L'aide est accordée pour les contrats qui dépassent un mois effectif. La transformation d'un contrat de professionnalisation à durée déterminée conclu avant le 24 avril 2009 en contrat de professionnalisation à durée indéterminée donne également droit à cette aide.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, l'entreprise ne doit pas se trouver dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- avoir procédé, dans les 6 mois qui précèdent l'embauche, à un licenciement économique
- avoir rompu un contrat de travail avec le même salarié postérieurement au 24 avril 2009.

Le montant de l'aide est de 1 000 € Ce montant est porté à **2 000 € si le jeune embauché est titulaire d'un diplôme, d'un titre ou d'un niveau de formation de niveau V, V bis ou VI.** Le versement de cette aide se fait en deux fois. La moitié de l'aide est accordée à l'issue du 2^{ème} mois d'exécution du contrat de professionnalisation et le solde de l'aide est versé à l'issue du 6^{ème} mois d'exécution du contrat.

Pour les salariés à temps partiel, le montant de l'aide est calculé proportionnellement au temps de travail effectif.

Pour bénéficier de cette aide, c'est auprès du Pôle Emploi que la demande doit être déposée par l'employeur dans un délai de 3 mois après l'embauche au plus tard le 31 août 2010.

L'employeur doit adresser le contrat de professionnalisation à l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) au titre de l'alternance au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début du contrat. L'OPCA émet un avis sur le contrat de professionnalisation et décide de la prise en charge des dépenses de formation.

Niveau de formation ou de qualification		
AGE	Formation ou qualification de base ou demandeur d'emploi	Au moins égale à celle d'un baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau
Moins de 21 ans	55% du SMIC 35H	65% du SMIC 35H
21 ans et plus	70% du SMIC 35H	80% du SMIC 35H
26 ans et plus	SMIC 35H soit 1.321,02 EUR ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	SMIC 35H soit 1.321,02 EUR ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

III – La période de stage

Selon la radioscopie des Offices de tourisme d'Aquitaine, en moyenne les offices de tourisme prennent 1 à 2 stagiaires par an/OT. De manière à faciliter leur accueil, voici quelques informations :

1 – Le statut du stagiaire

La **loi du 31 mars 2006** (loi n° 2006-396 du 31 mars 2006) sur l'égalité des chances a réformé le statut des stagiaires. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail de ces derniers et les prémunir contre les abus en encadrant le déroulement du stage.

Il est important de préciser que le statut du stagiaire n'est pas celui d'un salarié et qu'en aucun cas le stagiaire doit combler un manque de personnel. La volonté des formations aujourd'hui est d'allonger les périodes de stages de manière à fournir une réelle expérience professionnelle, un réel investissement dans l'entreprise, et un suivi d'une mission dans la durée. Par contre, **la durée des stages est limitée à six mois**, renouvellement compris, sauf s'ils sont intégrés à un cursus pédagogique.

L'étudiant/stagiaire, l'entreprise d'accueil et son établissement de formation doivent obligatoirement signer une **convention tripartite**. Aucune convention de stage ne peut être conclue pour **occuper un emploi saisonnier**.

Il existe une **charte des stages étudiants en entreprise**. Elle rappelle les principes du stage en entreprise, les missions qui peuvent être confiées etc...

Le stage doit :

- Permettre l'insertion professionnelle des jeunes.
- Permettre la mise en œuvre de connaissances théoriques dans un monde d'entreprises
- Avoir une finalité pédagogique, ce qui signifie qu'il ne peut y avoir de stage hors parcours pédagogique.
- Être considéré comme un emploi.
- Permettre que chaque partie tire des bénéfices, le stagiaire comme l'entreprise qui l'accueille.
- Avoir des objectifs et un contenu en lien avec l'enseignement suivi
- Être géré de manière stratégique pour l'entreprise

Par principe, les étudiants étrangers qui effectuent des stages en France sont soumis à la législation de Sécurité sociale française.



La période de stage est limitée à une durée de 6 mois.

Une convention tripartite doit être signée entre le stagiaire, son établissement de formation et l'entreprise qui l'accueille.

Un stagiaire ne peut pas remplacer un employé saisonnier.

2 – La gratification

La rémunération versée par l'employeur est **une gratification et non un salaire**. Elle est **obligatoire pour tous les stages de plus de trois mois**. Le stagiaire doit percevoir au moins 12% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 2,652 euros par heure, soit encore 398,13 euros pour 152 heures de travail par mois (sur la base du SMIC horaire de juin 2009). Pour un stage obligatoire, le plafond mensuel fixé par la loi est de 30% du SMIC et de 25% du SMIC pour un stage facultatif. En dessous du seuil de 30 % du Smic, les stagiaires n'ont pas le statut de salarié mais celui d'étudiant. De fait, ils ne reçoivent **pas de bulletin de paie**. Au-delà du seuil des 30 %, les cotisations et contributions salariales et patronales sont dues dans les conditions de droit commun pour la partie excédant le seuil. La franchise de cotisations est fixée à 12,5 % du plafond horaire multiplié par la durée de présence du stagiaire dans l'entreprise.

Le droit à cette rémunération n'est pas remis en cause en cas de résiliation anticipée.

A l'inverse, quand le stage est prolongé par un avenant et que la durée du stage dépasse trois mois, le stagiaire doit recevoir un rappel de rémunération.

La gratification est obligatoire à partir de 3 mois de stage.

Par ailleurs, les employeurs sont obligés d'assurer la couverture des accidents de travail au même titre que celle d'un salarié.

IV – Etat des lieux des formations tourisme en Aquitaine

1 – De nombreuses formations réparties sur les grands pôles Aquitains

L'offre de formation en tourisme en Aquitaine est relativement diverse. Elle couvre l'ensemble des niveaux de formations et prépare à des métiers de l'aménagement, du développement, de la qualité, de l'accueil, de l'animation ou du marketing et management appliqués au tourisme. Il existe aussi des formations spécialisées en agritourisme, en tourisme de nature, en oenotourisme ou en thermalisme.

Elles sont réparties sur des pôles universitaires ou touristiques prestigieux : Bordeaux, Talence, Périgueux, Bayonne, Biarritz.

Chaque formation semble en adéquation avec les problématiques des territoires sur lesquels l'établissement de formation se situe. Les départements des Landes et du Lot et Garonne proposent peu de formation en tourisme en comparaison avec les autres départements.

2 – Des formations professionnalisantes

On constate que toutes les formations en tourisme proposent des périodes de stage en entreprises. Un seul master en recherche à l'université de Pau fait exception. Par contre, leur durée est variable : de 10 semaines pour les plus courtes à un maximum de 6 mois légal. De manière générale, l'agenda des formations s'adapte aux périodes de stages, pourtant une période n'est pas toujours uniquement dédiée au stage.

Le nombre de personnes qui effectue un stage en tourisme en Aquitaine est très important. Les offices de tourisme peuvent accueillir par département entre 30 et 100 stagiaires par an.

Rappelons que le nombre de salariés dans les OTSI et les PAT est de 700. Le nombre de stagiaires et de saisonniers par rapport au nombre d'employés ETP est donc alarmant. En Aquitaine on compte dans les offices de tourisme, près de 200 stagiaires et une centaine de saisonniers par an (estimation). Certes, il ne s'agit pas ETP, mais il est important de noter l'investissement de chaque structure dans la gestion des ressources humaines.

En moyenne, un office de tourisme d'Aquitaine accueille 2 stagiaires par an.

On s'aperçoit que les stagiaires sont mobiles. Le point qu'il est aujourd'hui important d'appuyer est celui du logement. L'aide à la recherche de logement pour les étudiants non résidents sur le territoire de travail est un point à ne pas oublier.

Pour les stagiaires, ces périodes de professionnalisation sont un bon moyen de se rendre compte des problématiques du métier et les ateliers collectifs ou projets tutorés réalisés en cours d'année sont souvent une excellente manière d'apprendre aux étudiants/stagiaires le travail en équipe. Plusieurs formations proposent de travailler sur des projets de développement de territoire concrets et sont à la recherche d'ateliers thématiques. Ces ateliers sont donc une opportunité pour les OTSI et PAT qui souhaitent lancer un projet dans le moyen terme.

Les formations ouvertes uniquement en parcours continu ou en alternance (contrat de professionnalisation) sont rares. Il faut aussi noter que les formations en accéléré sont inexistantes.

Les formations en BTS tourisme (AGTL et VPT) sont majoritaires. La majorité des stagiaires dans les OTSI sortent de ces BTS. Il y a donc un sureffectif de technicien supérieur en tourisme. Cette formation est généraliste et ne répond pas à la demande de certains offices de tourisme qui recherchent du personnel ayant une spécialité dans un domaine en particulier : le tourisme d'affaire, le tourisme et les nouvelles technologies.

CONCLUSION

Les liens entre les centres de formations et les professionnels du tourisme doivent être développés. Les référentiels des formations, quelles qu'ils soient, prévoient des périodes de stage. Les savoir-faire acquis en centre de formation nécessitent d'être approfondis par des périodes de stages qu'il faudrait parfois prolonger. Certaines formations construisent des liens solides avec des organismes de tourisme, et c'est ce vers quoi il faut tendre.

Il est de la responsabilité des centres de formation de ne mettre en place des formations, que lorsque les besoins en formation sont reconnus.

Les thèmes stratégiques de développement aujourd'hui pour les établissements de formation sont le développement des TIC, de la qualité, du développement durable. Il faut noter que les remarques des professionnels sont extrêmement importantes pour pouvoir juger de la qualité de l'offre de formation. Nous invitons donc, l'ensemble des offices de tourisme et des pays touristiques à nous informer des modules de formation à développer ou à mettre en place pour accompagner les centres de formation vers des parcours de formation sur mesure.

Vous trouverez régulièrement sur le site de la MOPA, des offres d'emplois, des offres de stages et une CV thèque de personnes à la recherche d'un emploi ou d'un stage. N'hésitez pas à nous transmettre vos annonces.

Cet inventaire a été réalisé en collaboration avec Aquitaine Cap-métiers, et l'ONISEP. Nous remercions également l'ensemble des centres de formations qui ont été contacté pour cet inventaire, et qui nous ont transmis leurs informations.

EN DORDOGNE

AGENT D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Organisme de formation

Détachement du service militaire adapté de Périgueux
Quartier Daumesnil
BP 9054
24019 PERIGUEUX Cedex
Tél : 05 53 35 89 89
Fax : 05 53 35 89 79
Contact : comdet@dsma-perigueux.com



Diplôme préparé sur 9 mois :

Titre professionnel de niveau V - Cette formation permet la réinsertion dans la vie professionnelle. A l'issue de cette formation, une spécialisation, dans l'un de ces trois domaines (accueil, animation, accompagnement) est possible dans le cadre d'une formation AFPA de niveau IV.

Cette formation est préparée dans le cadre du détachement du Service Militaire Adapté de Périgueux créé le 1^{er} août 1995. Il est destiné à dispenser, dans un cadre militaire, à des jeunes originaires des départements et territoires d'outre-mer une formation professionnelle dont l'enseignement n'est pas représenté localement.

Périodes habituelles de stages :

Juillet – Août : six semaines au sein d'une entreprise du tourisme située sur le territoire métropolitain.

Type de missions requises par le référentiel

- Accueillir et informer les visiteurs dans une entreprise de tourisme ou de loisirs
- Assister les visiteurs individuels dans leur découverte touristique
- Participer à l'organisation d'une manifestation festive ou culturelle
- Conception de produits touristiques
- Pratiquer le logiciel Amadeus

Contenu de la formation :

- Préparation au BAFA
- Préparation à l'attestation de formation aux premiers secours
- Technique d'accueil
- Informatique
- Langues étrangères
- Conception de produits touristiques
- Réalisation de support de communication
- Initiation au logiciel Amadeus

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 80 % dont 35 % vers un emploi et 45 % vers une formation complémentaire.
Nombre moyen d'élèves par formation : 12 stagiaires
Date de création de la formation : 1994

BTSA GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE SPECIALITE ANIMATION

Organisme de formation

LEGTA Périgueux
Avenue Churchill
BP 22
24660 COULOUNIEIX CHAMIERES
Tel : 05.53.02.62.00
Fax : 05.53.02.62.10
Email : legta.perigueux@educagri.fr



Diplôme préparé sur 2 ans

Bac +2 - Niveau III - BTSA Gestion et Protection de la Nature spécialité animation

17

Compétences du stagiaire

Connaissance du milieu naturaliste, en gestion, organisation et management. Bon relationnel

Périodes habituelles de stage :

Stage de 12 semaines dans un milieu professionnel (possibilité à l'étranger)

Type de missions requises par le référentiel

- Valorisation de l'espace et de son patrimoine naturel ainsi que les ressources qu'il représente
- Mise en place de projet de gestion, de valorisation et d'animation du territoire sur des valeurs écologiques, économiques et culturelles
- Animation du réseau des acteurs de l'espace (élus, agriculteurs, techniciens, scientifiques, touristes...)
- Préservation et restauration des richesses et de la diversité écologique
- Sensibilisation des publics aux problématiques environnementales.

Contenu de la formation :

- Education physique et sportive
- Traitement de données et informatique
- Mathématiques appliquées et statistiques
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Langue vivante
- Environnement de l'entreprise
- Les acteurs de la gestion et de la protection
- Bases scientifiques et technologiques
- Ecologie des systèmes vivants
- Méthodes et outils d'interprétation de la nature
- Histoires naturelles et techniques de médiation
- Gestion d'activités et de projet d'animation nature

Données de l'organisme de formation :

Projet en situation professionnelle

DUT CARRIERES SOCIALES, GESTION URBAINE - ORIENTATION ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Organisme de formation

IUT Périgueux – Bordeaux IV

Site universitaire
24019 Périgueux Cédex
tél. : 05 53 02 58 59
fax. 05 53 02 58 82



Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac +2 : Niveau III - DUT Carrières Sociales, Gestion Urbaine Orientation Développement Touristique

18

Périodes habituelles de stages :

Stage entre **début juin à fin août** (8 semaines)
Stage de fin d'étude : de **début avril à fin mai** (8 semaines)

Compétences du stagiaire :

- Ouverture sur des métiers de la ville et des territoires,
- Autonomie et responsabilité au sein des organismes professionnels,
- Efficacité et capacité d'évolution dans l'univers professionnel.

Type de missions requises par le référentiel

Conception, gestion et promotion des territoires et des produits touristiques sur les territoires urbains, périurbains et ruraux.

Contenu de la formation :

Environnement institutionnel :

- Institutions territoriales et nationales,
- Les grands principes et modèles,
- Les politiques sectorielles,
- Les principes généraux du droit,
- L'organisation de la société civile,
- La régulation économique,
- Les politiques territoriales

Sociétés, populations et publics :

- Diagnostic de territoires,
- Analyse de la société ,
- Publics et problématiques spécifiques
- L'individu et le groupe

- Approche du fait urbain,
- histoire de l'architecture,
- Gestion des conflits,
- Ethnologie

Méthodes, techniques et langages :

- Méthodologie de la monographie,
- Langues et cultures étrangères, bureautique,
- Expression et communication (Communication professionnelle et communication presse),
- Cartographie,
- Outils d'enquête,
- Approche budgétaire

Données de l'organisme de formation :

Projet tutoré allant de la période de septembre à fin mai.

LICENCE PROFESSIONNELLE : VALORISATION, ANIMATION ET MEDIATION DES TERRITOIRES RURAUX

Organismes de formation :

Cette formation se déroule dans plusieurs établissements :



Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

UFR de Géographie et Aménagement
Domaine Universitaire
33 607 PESSAC Cedex
Contact : David ARCELIN
David.Arcelin@u-bordeaux3.fr

ANITA

1 Cours du Général De Gaulle
B.P. 201
33 175 GRADIGNAN Cedex

Lycée agricole de Périgueux

Avenue Churchill
B.P. 22
24 660 COULOUNIEIX-CHAMIERES
Contact : Aude BLANC
Legta.perigueux@educagri.fr

19

Diplôme préparé sur 1 an :

Niveau II - Bac +3 : Licence professionnelle « Valorisation, Animation et Médiation des Territoires Ruraux »
Ce diplôme est proposé en **formation initiale**
Ce diplôme est proposé en **formation continue** (La licence est accessible en VAP et VAE).

Périodes habituelles de stages :

Stage obligatoire de 13 semaines : de **mars à juin**

Compétences du stagiaires :

- Contribuer à l'émergence de filières de qualité (agriculture biologique, labels, appellation d'origines),
- Développer et négocier des projets participatifs
- Coordonner et mobiliser des acteurs
- Suivre, gérer et promouvoir des projets

Type de missions requises par le référentiel :

- Analyser le territoire et ses enjeux dans une approche agri-environnementale et patrimoniale
- Réaliser un diagnostic et gérer un projet de développement
- Assistance à la gestion et médiation des équipes et des structures

Contenu de la formation :

- Connaissance des territoires ruraux, de leur dynamique sociale et environnementales (diagnostic territorial)
- Techniques de conduite de projet
- Fonctionnement des écosystèmes
- Démocratie participative et médiation territoriale
- Valorisation des territoires par les labels
- Techniques de communication, d'animation et de valorisation (cartographie, ...)

Données de l'organisme de formation :

Nombre moyen d'élèves par formation : 20 en formation initiale, 15 en formation continue
Participation à un projet tutoré collectif

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCIALISATION DES PRODUITS TOURISTIQUES

Organisme de formation

IUT Périgueux - Bordeaux IV
Service généraux
Site Universitaire
24019 Périgueux Cedex
Tél : 05.53.02.58.58
Fax : 05.53.02.58.71
Courriel : iutpx@u-bordeaux4.fr



20

Diplôme préparé sur 1 an :

Bac + 3 – niveau 2 : Licence professionnelle / Commercialisation des produits touristiques

Périodes habituelles de stages :

Entre avril à fin juin, 12 semaines minimum de stage

Compétences du stagiaire :

- Compétence dans les techniques de vente et de négociation
- Maîtrise des Systèmes d'Informations (GDS, e-commerce,...) qui permettent de faire le lien entre le fournisseur de produits touristiques et son client.

Type de missions requises par le référentiel

- Connaissance du marché du tourisme,
- Connaissance des méthodes de vente et de négociation,
- Pratique des Systèmes d'informations spécifiques à la commercialisation des produits touristiques
- Mise en œuvre et évaluation d'actions commerciales nationales ou internationales qui s'appuient à la fois sur l'humain et le technologique
- Utilisation des dispositifs propres à la distribution des produits touristiques,
- Fixation de prix pour le marketing touristique (Yield Management).

Contenu de la formation :

- | | |
|---|--|
| • Technique de négociation et de vente | • Technique d'expression orale |
| • Technique d'achat et de vente | • Maîtrise de l'outil informatique (Paint Pro, Inscape, Scoring) |
| • Langue vivante appliquée | • Communication commerciale et professionnelle |
| • Connaissances du secteur du tourisme | • Gestion |
| • Droit du tourisme | • Initiation à la création et au développement d'entreprises |
| • Systèmes d'information liés au tourisme | |
| • Marketing touristique | |

Données de l'organisme de formation :

Date de création de la formation : 2009-2010
6 semaines de projet tutoré en entreprise de janvier à mi-février.

DIPLOME NATIONAL : GUIDE INTERPRETE NATIONAL

Organisme de formation

IUT Périgueux - Bordeaux IV
Service Formation continue
Site Universitaire
24019 Périgueux Cedex
Tél : 05.53.02.58.60
Fax : 05.53.02.58.95



Site Internet : <http://www.perigueux.u-bordeaux4.fr/iut/fc/>
Contact : Service formation continue - france.delage@u-bordeaux4.fr –
Responsable formation - Dominique AUDRERIE

21

Diplôme préparé sur 1 an :

Niveau II = Bac + 3 : Guide interprète National en formation continue

Périodes habituelles de stage :

Deux mois en entreprise les mois de **juillet et août**

Compétences du stagiaire :

- Bonne connaissance du patrimoine culturel
- Bonne gestion et transmission de l'information recueillie

Type de missions requises par le référentiel

- Valorisation du patrimoine à travers un éventail de produits originaux
- Négociation avec les différents partenaires et conduite des groupes
- Mise en situation avec les différents aléas touristiques
- Interprétation des sites, des monuments et des œuvres
- Pratique de deux langues

Contenu de la formation :

Histoire et actualité des civilisations.

- Histoire de l'art et patrimoine
- Patrimoine littéraire
- Analyse plurielle des œuvres

Langues vivantes étrangères

Médiation culturelle et présentation d'œuvres, de monuments, sites et paysages

- Psychologie du Tourisme et communication
- Présentation de paysages et de sites
- Présentation du patrimoine touristique en français ou en langues étrangères

Gestion des visites et des circuits

- Connaissance des milieux du tourisme culturel
- Système d'information du guide-interprète
- Méthodologie des techniques de guidage
- Application du guidage en français et en langues étrangères

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 85 %

Nombre moyen d'élèves par formation : 12

Coût de la formation : 4000 euros (financement ANPE et CNASEA possibles)

MASTER 2 : DROIT, ECONOMIE, GESTION MENTION MANAGEMENT, SPECIALITE PROFESSIONNELLE « MANAGEMENT DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES »

Organisme de formation

Université Montesquieu - Bordeaux IV, site universitaire de Périgueux
Master des équipements touristiques
 Rue du Doyen Lajugie
 24019 Périgueux cedex
 Tél. : 05 53 09 53 99
 Fax : 05 53 53 43 78
 Contact : Nathalie Geneste responsable master



Diplôme préparé sur 2 ans :

Niveau I - Bac + 5 : Master en Droit, Economie, Gestion - Mention Management, Spécialité Professionnelle « Management des équipements touristiques ».
 La formation existe en **formation continue sur les deux années.**

Périodes habituelles de stage :

24 semaines obligatoires :
 Master 1^{ère} année : **avril et fin septembre** en continu au sein de la même structure
 Master 2^{ème} année: entre **février et septembre**

Savoir-faire du stagiaire :

- Connaissance des aspects du management appliqué aux spécificités du tourisme.
- Connaissance des perspectives du tourisme en Europe
- Connaissance des outils d'évaluation et de pilotage de projets.
- Sensibilisation aux problématiques du tourisme et de l'environnement
- Connaissance de l'outil informatique
- Connaissance des politiques de rémunération et de formation

Type de missions requises par le référentiel

- Elaboration d'un diagnostic financier à partir de documents comptables et financiers – Etude de rentabilité
- Réalisation d'une étude de marché
- Etude de contrat de travail, convention collective, recrutement, gestion des absences, durée de travail, rupture de contrat et conditions de travail et analyse des obligations légales et réglementaires dans le domaine du tourisme.
- Analyse des entreprises et des produits touristiques, d'accueil et de loisirs grâce aux outils de gestion
- Mise en place de la politique de communication
- Connaissance des principes, outils et enjeux d'analyse financière des collectivités territoriales
- Elaboration des plans stratégiques

Contenu de la formation :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Gestion prévisionnelle • Management de projet • Marketing et politique commerciale • Informatique, multimédia et réseaux • Tourisme et environnement • Management des hommes et des équipes • Prestation et management de la fonction transport | <ul style="list-style-type: none"> • Séminaires et projet professionnel • Fiscalité et assurance • Stratégies tarifaires • Financement de projet • Architecture et protection du patrimoine • Ingénierie des infrastructures |
|---|--|

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : de 60 à 100% pour la deuxième année de master
 Nombre moyen d'élèves par formation : 15 à 25 élèves
 Date de création de la formation : 2005-2006
 Mise en place d'ateliers de terrain.

EN GIRONDE

MENTION COMPLEMENTAIRE TELEBILLETIERIE SERVICE VOYAGES

Organisme de formation

Institut d'Aquitaine - Ecole Supérieure de Tourisme
83/97 Avenue Bon Air
33700 Mérignac
Tél. : 05 56 12 81 82
Fax : 05 56 47 32 46
Contact : institut-aquitaineampus-de-bissy.com
Site Internet : www.campus-de-bissy.com/ia



24

Diplôme préparé sur 1 an :

La mention complémentaire en Télébilletterie service voyages est un diplôme d'état.

Périodes habituelles de stage :

Quatorze semaines obligatoires

Compétences du stagiaire :

Bon contact et relationnel avec le client
Connaissance en géographie du tourisme
Bonne culture générale

Type de missions requises par le référentiel

- Accueil du client
- Présentation des brochures
- Réservation et édition de titre de transport

Contenu de la formation :

- Destination des produits touristiques
- Communication touristique
- Droit appliqué au tourisme
- Economie appliqué au tourisme
- Technique d'agence et de vente
- Pratique de la billetterie

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 71 % en 2005

BTS ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUES LOCALES

Organisme de formation

Lycée de Gascogne

15 rue François Rabelais

33405 TALENCE cedex

Tél : 05 56 84 47 50

Fax : 05 56 84 47 51

Email : ce.0332192d@ac-bordeaux.fr

Site : <http://webetab.ac-bordeaux.fr>



Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac +2 – Niveau III : BTS Animation et Gestion Touristiques Locales

Périodes habituelles de stage :

Les stages de 12 à 14 semaines.

Compétences du stagiaire :

- Identifier l'information nécessaire, pour chaque projet ou chaque mission et assurer une veille informationnelle à finalité touristique
- Organiser l'information et prendre en compte son coût
- Évaluer les moyens nécessaires à une mission
- Concevoir la mise en œuvre des différentes formes d'actions touristiques
- Négocier avec les différents partenaires
- Préparer la promotion d'un projet ou d'une manifestation
- Assurer la communication auprès de la clientèle, des différents acteurs du tourisme et le suivi de la diffusion de l'information
- Intégrer les technologies de l'information dans son action quotidienne
- Piloter tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Gérer tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Réaliser un contrôle budgétaire et assurer le suivi du projet

Type de missions requises par le référentiel

- Mise en place des événements, des manifestations...
- Mise en valeur du patrimoine
- Elaboration de la documentation touristique locale
- Gestion de l'animation des territoires, au développement local durable et accompagnement de montage de projets.
- Concours à la création et à la gestion d'unité d'accueil – loisirs

Contenu de la formation :

- Français
- Communication en langues étrangères
- Analyse spatiale
- Économie et droit appliqués au tourisme
- Analyse du territoire : aspects historiques et patrimoniaux
- Mercatique
- Gestion
- Action et animation touristique

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : **93,90%**

Nombre moyen d'élèves par formation : 35

BTS ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUES LOCALES

Organisme de formation

FORMASUP ECOLES

8, cours du 30 Juillet

33000 Bordeaux

Tél. : **05 56 34 01 73**

Fax : 05 56 01 11 60

E.mail : accueil@groupeformasup.com

Site Internet : www.formasup-ecoles.com



Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac +2 – Niveau III : BTS Animation et Gestion Touristiques Locales

26

Compétences du stagiaire :

- Identifier l'information nécessaire, pour chaque projet ou chaque mission et assurer une veille informationnelle à finalité touristique
- Organiser l'information et prendre en compte son coût
- Évaluer les moyens nécessaires à une mission
- Concevoir la mise en œuvre des différentes formes d'actions touristiques
- Négocier avec les différents partenaires
- Préparer la promotion d'un projet ou d'une manifestation
- Assurer la communication auprès de la clientèle, des différents acteurs du tourisme et le suivi de la diffusion de l'information
- Intégrer les technologies de l'information dans son action quotidienne
- Piloter tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Gérer tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Réaliser un contrôle budgétaire et assurer le suivi du projet

type de missions requises par le référentiel

- Mise en place des événements, des manifestations...
- Mise en valeur du patrimoine
- Elaboration de la documentation touristique locale
- Gestion de l'animation des territoires, au développement local durable et accompagnement de montage de projets.
- Concours à la création et à la gestion d'unité d'accueil – loisirs

Contenu de la formation :

- Français
- Communication en langues étrangères
- Analyse spatiale
- Économie et droit appliqués au tourisme
- Analyse du territoire : aspects historiques et patrimoniaux
- Mercatique
- Gestion
- Action et animation touristique

BTS ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUES LOCALES

Organisme de formation

Institut d'Aquitaine - Ecole Supérieure de Tourisme
83/97 Avenue Bon Air
33700 Mérignac
Tél. : 05 56 12 81 82
Fax : 05 56 47 32 46
Contact : institut-aquitaineampus-de-bissy.com
Site Internet : www.campus-de-bissy.com/ia



Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac +2 – Niveau III : BTS Animation et Gestion Touristiques Locales

27

Compétences du stagiaire :

- Identifier l'information nécessaire, pour chaque projet ou chaque mission et assurer une veille informationnelle à finalité touristique
- Organiser l'information et prendre en compte son coût
- Évaluer les moyens nécessaires à une mission
- Concevoir la mise en œuvre des différentes formes d'actions touristiques
- Négocier avec les différents partenaires
- Préparer la promotion d'un projet ou d'une manifestation
- Assurer la communication auprès de la clientèle, des différents acteurs du tourisme et le suivi de la diffusion de l'information
- Intégrer les technologies de l'information dans son action quotidienne
- Piloter tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Gérer tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Réaliser un contrôle budgétaire et assurer le suivi du projet

Type de missions requises par le référentiel

- Mise en place des événements, des manifestations...
- Mise en valeur du patrimoine
- Elaboration de la documentation touristique locale
- Gestion de l'animation des territoires, au développement local durable et accompagnement de montage de projets.
- Concours à la création et à la gestion d'unité d'accueil – loisirs

Contenu de la formation :

- Français
- Communication en langues étrangères
- Analyse spatiale
- Économie et droit appliqués au tourisme
- Analyse du territoire : aspects historiques et patrimoniaux
- Mercatique
- Gestion
- Action et animation touristique

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 84 % en 2005:
Date de création de la formation : 1989

BTS VENTES ET PRODUCTIONS TOURISTIQUES

Organisme de formation

Lycée de Gascogne
15 rue François Rabelais
33405 TALENCE cedex
Tél :05 56 84 47 50
Fax :05 56 84 47 51
Email : ce.0332192d@ac-bordeaux.fr
Site : <http://webetab.ac-bordeaux.fr>



Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac +2 - Niveau III : BTS Vente et production touristiques

28

Périodes habituelles de stage :

Les stages : La durée obligatoire minimale du stage est de 12 à 14 semaines.

Compétence du stagiaire :

- Maîtrise de la géographie
- Aptitudes à la communication
- Curiosité et pragmatisme
- Sens de l'organisation et de la négociation
- Bonne maîtrise des langues vivantes

Type de missions requises par le référentiel

- Pratique des langues vivantes
- Etude de marché (partielle ou en totalité),
- Enquête de clientèle (de qualité, de satisfaction),
- Constitution d'outils d'aide à la production et /ou à la commercialisation (inventaire, dossier produit, dossier prestataire, dépliant, constitution de page écran.....),
 - Montage de produit pour le compte d'un commanditaire
 - Concevoir des produits touristiques

Contenu de la formation :

- Français
- Langues Vivantes Étrangères
- Géographie, histoire des civilisations
- Économie / Droit
- Mercatique et production touristique
- Commercialisation de produits touristiques
- Actions professionnelles
- Informatique et TIC

BTS VENTES ET PRODUCTIONS TOURISTIQUES

Organisme de formation

Formasup Bordeaux
8, cours du 30 Juillet
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 34 01 73
Fax : 05 56 01 11 60
E.mail : accueil@groupeformasup.com



Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac +2 - Niveau III : BTS Vente et production touristiques

29

Périodes habituelles de stage :

Stage d'une durée de 12 à 14 semaines
Possibilité de faire la formation en alternance : 2 jours en cours et 3 jours en entreprises

Compétences du stagiaire :

- Maîtrise de la géographie
- Aptitudes à la communication
- Curiosité et pragmatisme
- Sens de l'organisation et de la négociation
- Bonne maîtrise des langues vivantes

Type de missions requises par le référentiel

- Concevoir des produits touristiques
- Informer, conseiller une clientèle française et étrangère sur les caractéristiques des destinations et des prestations qu'il sélectionne
- Négocier les contrats avec les transporteurs et les hôteliers
- Assumer les transactions informatiques et la facturation
- Rédiger ou participer à la rédaction des brochures publicitaires

Contenu de la formation :

- Français
- Langues Vivantes Étrangères
- Géographie, histoire des civilisations
- Économie / Droit
- Mercatique et production touristique
- Commercialisation de produits touristiques
- Actions professionnelles
- Informatique et TIC

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 75
Nombre moyen d'élèves par formation : 15

BTS VENTES ET PRODUCTIONS TOURISTIQUES

Organisme de formation

Institut d'Aquitaine - Ecole Supérieure de Tourisme
83/97 Avenue Bon Air
33700 Mérignac
Tél. : 05 56 12 81 82
Fax : 05 56 47 32 46
Contact : institut-aquitaineampus-de-bissy.com
Site Internet : www.campus-de-bissy.com/ia



Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac+2 – Niveau III : BTS ventes et productions touristiques

30

Périodes habituelles de stage :

Le stage doit durer au minimum 10 semaines.

Compétence du stagiaire :

- Maîtrise de la géographie
- Aptitudes à la communication
- Curiosité et pragmatisme
- Sens de l'organisation et de la négociation
- Bonne maîtrise des langues vivantes

Type de missions requises par le référentiel

- Pratique des langues vivantes
- Etude de marché (partielle ou en totalité),
- Enquête de clientèle (de qualité, de satisfaction),
- Constitution d'outils d'aide à la production et /ou à la commercialisation (inventaire, dossier produit, dossier prestataire, dépliant, constitution de page écran...),
- Montage de produit pour le compte d'un commanditaire

Contenu de la formation :

- Français
- Langues Vivantes Étrangères
- Géographie, histoire des civilisations
- Économie / Droit
- Mercatique et production touristique
- Commercialisation de produits touristiques
- Actions professionnelles
- Informatique et TIC

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 73 % en 2005

BTS VENTES ET PRODUCTIONS TOURISTIQUES

Organisme de formation

**Institut de Formation pour l'Emploi et l'Entreprise
Ecole de Tourisme de Bordeaux**

5, rue Jacqueline Auriol

33130 Bègles

Tél. : 05 56 49 41 33

Fax : 05 56 49 41 57

Contact : etb@if2e.com

Site ressource : www.if2e.com



31

Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac +2 - Niveau III : BTS Vente et production touristiques

Périodes habituelles de stage :

6 mois de stage. Les 6 mois de stage permettent aux étudiants de mettre réellement en pratique les savoirs et savoir faire acquis. Ils se voient ainsi confier de réels dossiers et missions.

Compétence du stagiaire :

- Maîtrise de la géographie
- Aptitudes à la communication
- Curiosité et pragmatisme
- Sens de l'organisation et de la négociation
- Bonne maîtrise des langues vivantes

Type de missions requises par le référentiel

- Pratique des langues vivantes
- Etude de marché (partielle ou en totalité),
- Enquête de clientèle (de qualité, de satisfaction),
- Constitution d'outils d'aide à la production et /ou à la commercialisation (inventaire, dossier produit, dossier prestataire, dépliant, constitution de page écran....),
- Montage de produit pour le compte d'un commanditaire

Contenu de la formation :

- Français
- Langues Vivantes Étrangères
- Géographie, histoire des civilisations
- Économie / Droit
- Mercatique et production touristique
- Commercialisation de produits touristiques
- Actions professionnelles
- Informatique et TIC

BTS VENTES ET PRODUCTIONS TOURISTIQUES

Organisme de formation

Ecole Internationale TUNON de Bordeaux
96-98, cours Alsace-Lorraine
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 44 80 41
Fax : 05 56 44 85 48
Contact : bordeaux@ecoletunon.com
Site Internet : www.ecole-tunon.com



Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac +2 - Niveau III : BTS Vente et production touristiques

32

Périodes habituelles de stage :

Trois stages pratiques deux ans (12 à 14 semaines)

Compétences du stagiaire :

- Maîtrise de la géographie
- Aptitudes à la communication
- Curiosité et pragmatisme
- Sens de l'organisation et de la négociation
- Bonne maîtrise des langues vivantes

Type de missions requises par le référentiel

- Pratique des langues vivantes
- Etude de marché (partielle ou en totalité),
- Enquête de clientèle (de qualité, de satisfaction),
- Constitution d'outils d'aide à la production et /ou à la commercialisation (inventaire, dossier produit, dossier prestataire, dépliant, constitution de page écran....),
- Montage de produit pour le compte d'un commanditaire

Contenu de la formation :

- | | |
|--|---|
| • Communication en langues vivantes étrangères | • Conception Touristique |
| • Culture Générale et expression | • Commercialisation de produits touristiques (tour-opérateurs, forfaits...) |
| • Géographie touristique | • Commercialisation de produits touristiques, Conseil Vente NF |
| • Histoire des Civilisations | • Logiciel de Réservation Billetterie (Vianéo Rail et Air) |
| • Economie | • Informatique |
| • Droit | • Conseil en Image |
| • Gestion | • Actions Professionnelles (Elaboration de supports commerciaux et documents de voyages...) |
| • Marketing | |
| • Productions Touristiques | |
| • Préparation au TOEIC | |

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 80 %

DEES TOURISME ET HOTELLERIE

Organisme de formation

Formasup Bordeaux
8, cours du 30 Juillet
33000 Bordeaux
Tél. : **05 56 34 01 73**
Fax : 05 56 01 11 60
E.mail : accueil@groupeformasup.com
Site Internet : www.formasup-ecoles.com



Diplôme préparé sur 1 an

Bac+3 – Niveau II : Diplôme Européen d'Etudes Supérieures en Tourisme, Hôtellerie - DEESTH
Il est délivré par la Fédération Européenne Des Ecoles (FEDE).

33

Périodes habituelles de stage :

Stage professionnel d'une durée de 10 semaines (formation initiale)
Statut alternance : 3 semaines en entreprise et d'1 semaine en cours. (contrat de professionnalisation)

Type de missions requises par le référentiel :

- Analyser la demande du tourisme et de l'hôtellerie
- Étudier le comportement individuel du consommateur
- Établir la stratégie d'un produit touristique et hôtelier
- Distribuer et négocier des produits
- Réaliser une stratégie de communication
- Faire une démarche marketing
- Connaître les modes de consommation des produits en Europe
- Distinguer les spécificités du marketing européen
- Savoir utiliser le plan comptable des agences de voyage et hôtels-restaurant
- Connaître la législation, la réglementation du tourisme et de l'hôtellerie

Contenu de la formation :

- Institutions et droit européens
- Marketing touristique et hôtelier
- Marketing interculturel du tourisme et de l'hôtellerie
- Outils de gestion et d'aide à la prise de décision
- Droit du tourisme et de l'hôtellerie
- TIC
- Langues vivantes européennes

DEES TOURISME ET HOTELLERIE

Organisme de formation

Ecole de Tourisme de Bordeaux

5, rue Jacqueline Auriol

33130 Bègles

Tél. : 05 56 49 41 33

Fax : 05 56 49 41 57

Contact : etb@if2e.com

Site ressource : www.if2e.com



Diplôme préparé sur 9 mois :

Formation d'octobre à juin.

Bac+3 – Niveau II : Diplôme Européen d'Etudes Supérieures en Tourisme, Hôtellerie - DEESTH

Il est délivré par la Fédération Européenne Des Ecoles (FEDE).

34

Périodes habituelles de stage :

Contrat de professionnalisation : trois jours en entreprise par semaine.

Formation Initiale : 12 semaines en entreprise.

La formation est accessible en Congé Individuel de Formation (CIF) sous réserve de l'agrément de l'organisme auquel cotise votre entreprise en matière de formation professionnelle.

Type de missions requises par le référentiel :

- Analyser la demande du tourisme et de l'hôtellerie
- Étudier le comportement individuel du consommateur
- Établir la stratégie d'un produit touristique et hôtelier
- Distribuer et négocier des produits
- Réaliser une stratégie de communication
- Savoir faire une démarche marketing
- Connaître les modes de consommation des produits en Europe
- Distinguer les spécificités du marketing européen
- Savoir utiliser le plan comptable des agences de voyage et hôtels-restaurant
- Connaître la législation, la réglementation du tourisme et de l'hôtellerie

Contenu de la formation :

- L'Europe, une histoire et une géographie
- Les institutions et le droit communautaire
- Les grands enjeux de l'Europe
- Langue Vivante Européenne 1
- Langue Vivante Européenne 2
- Stage ou projet tutoré
- Etude cas
- Langue Vivante Européenne 3

Données de l'organisme de formation :

Date de création de la formation : 1991

TECHNICIEN DE TOURISME OPTION ACCOMPAGNEMENT

Organisme de formation

INFA – INFA Institut National de Formation et d'Application
Chemin du Plantey
33170 Gradignan
Tel. 05 57 96 12 30
Fax. 05 57 96 12 36
Contact : Mme COQUELET Danielle - info@infa-formation.com



35

Diplôme préparé sur 1 an

Titre Professionnel "Technicien d'accueil touristique Option Accompagnement", de niveau IV, délivré par le Ministère de l'Emploi.

Périodes habituelles de stages :

Quatre semaines en entreprise du 2 mars 2009 au 12 juin 2009 – Date pour l'année en cours

Type de missions requises par le référentiel

- Accueillir et conseiller les clients en séjour
- Concevoir des programmes d'animation adaptés à différents publics
- Organiser et animer des activités de loisirs dans une structure touristique
- Encadrer un groupe de clients lors d'une excursion
- Participer à la démarche commerciale de l'entreprise pour allonger la saison touristique

Contenu de la formation

- Connaissances générales et outils de base du tourisme et des loisirs.
- Accueil, information et découverte des acteurs locaux, du patrimoine naturel, architectural, historique et culturel, etc.
- Conception de produits touristiques : élaboration de programmes.
- Techniques d'animation et d'accompagnement : soirées, tournois sportifs et jeux, bar, découverte de l'environnement, circuits, patrimoine, techniques de guidage, expression orale, y compris au micro...
- Logistique : information, organisation, accompagnement, réservation, régie spectacle, budget d'activités...
- Anglais, allemand et espagnol touristiques.

Données de l'organisme de formation :

Nombre moyen d'élèves par formation : 9
Date de création de la formation : 2008

TECHNICIEN DE TOURISME, OPTION ANIMATION

Organismes de formation

INFA – INFA Institut National de Formation et d'Application
Chemin du Plantey
33170 Gradignan
Tel. 05 57 96 12 30
Fax. 05 57 96 12 36
Contact : M. LABAYLE Jean-Jacques, info@infa-formation.com



36

Diplôme préparé sur 9 mois

Titre Professionnel "Technicien d'accueil touristique Option Animation", de niveau IV, du Ministère de l'Emploi.

Périodes habituelles de stages :

huit semaines (245 heures) en entreprise

Type de missions requises par le référentiel

- Organiser et assurer l'accueil d'individuels et de groupes
- Conseiller les différents types de clientèles selon les demandes .
- Effectuer des ventes de prestations associées .
- Préparer le guidage d'un circuit en fonction d'un programme établi .
- Encadrer, accompagner et guider un groupe de visiteurs français ou étrangers lors d'une visite de site ou d'un circuit touristique
- Converser avec la clientèle en français, en anglais ou en espagnol.

Contenu de la formation

- Le marché du travail et les emplois du secteur
- Anglais et Espagnol touristiques
- Patrimoine culturel, architectural, historique, naturel, etc. et rédaction de fiches techniques
- Logistique et organisation : bons d'échange, régie d'avance, réservation de prestations, achat de billets, assurances et sécurité, etc
- Communication écrite et orale
- Informatique, bureautique et touristique.

Données de l'organisme de formation :

Nombre moyen d'élèves par formation : 9
Date de création de la formation : 2008

RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT TOURISTIQUE

Organismes de formation

INFA – INFA Institut National de Formation et d'Application
Chemin du Plantey
33170 Gradignan
Tel. 05 57 96 12 30
Fax. 05 57 96 12 36
Contact : Mme COQUELET Danielle - info@infa-formation.com



37

Diplôme préparé sur 9 mois

Titre Professionnel de « Responsable d'Etablissement Touristique », de niveau III, du Ministère de l'Emploi.

Périodes habituelles de stage :

Stage de 4 semaines en entreprise du 2 mars 2009 au 12 juin 2009
En contrat de professionnalisation : en entreprise du 19/10/2009 au 18/12/2009 et du 01/02/2010 au 12/03/2010.

Type de missions requises par le référentiel

- Définir la politique produit et assurer la mise en marché d'un établissement touristique.
- Gérer le budget de fonctionnement et d'investissement
- Organiser, animer et gérer les ressources humaines d'un établissement touristique
- Mettre en place, piloter et contrôler les différents services d'un établissement touristique.

Contenu de la formation

- Découverte de l'environnement professionnel.
- Politique produit, stratégie marketing, étude de marché,
- Politique de commercialisation, techniques de vente en français et en anglais.
- Comptabilité
- Gestion d'équipement recevant du public
- GRH
- Mise en place, pilotage et contrôle des prestations de service d'un établissement touristique : module de synthèse.

Données de l'organisme de formation :

Nombre moyen d'élèves par formation : 9
Date de création de la formation : 2008

CHARGE DE DEVELOPPEMENT OENOTOURISME

Organisme de formation

Institut Rural de Vayres

BP 4

33870 Vayres

Tél : 05 57 74 85 30

Contact : Régine Verdu



Formation préparé sur 1 an :

Attestation de fin de formation délivrée par la chambre régionale d'agriculture – (projet d'une certification niveau II)

38

Périodes habituelles de stage :

33 semaines en contrat de professionnalisation = 25 % du temps en centre de formation / 75% du temps en entreprise

Cette formation est accessible en Congé Individuel de Formation

Type de missions requises par le référentiel :

- Réaliser un diagnostic et identifier la stratégie d'entreprise
- Repérer les attraits touristiques locaux
- Initier et gérer un projet commercial à support œnotouristique
- Animer les activités à caractère œnotouristique ; aménager, accueillir, vendre, conseiller

Contenu de la formation :

- **Méthodes et outils de gestion de projet**
 - Identification et élaboration du projet
 - Détermination des cadres économiques, juridiques et financiers
 - Planification et pilotage du projet
 - Perspectives d'évolution et développement de l'activité
- **Méthodes et techniques commerciales des activités œnotouristiques**
 - Analyse et diagnostic de l'entreprise
 - Découverte et diagnostic du territoire et du patrimoine
 - Processus de production œnotouristique
- **Méthodes et outils de communication œnotourisme**
 - Développer les techniques d'animation, de communication en concertation avec les partenaires et acteurs de la filière
 - Utilisation d'outils multimédias
 - Maîtrise de la langue étrangère

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 89 %

Nombre moyen d'élèves par formation : 13 - 14

Date de création de la formation : 2006

LICENCE LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES PARCOURS TOURISME INTERNATIONAL

Organisme de formation

UFR de langues étrangères et langues étrangères appliquées
Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3
Domaine universitaire (Bat A.2)
33607 Pessac Cedex
tél : 05 57 12 44 71
Fax 05.57.12.46.14
mail : le.lea@u-bordeaux3.fr
Web : www.u-bordeaux3.fr



39

Diplôme préparé sur 3 ans :

Licence - Niveau II : Langues étrangères appliquées – Spécialisation Parcours tourisme International en 3eme année.
Cette formation existe en formation initiale et en formation continue.

Période de stage :

1 mois de stage obligatoire pour valider la licence. Les stage se font toute l'année (y compris dans les périodes de cours) et également entre juillet et août – 8 langues

Types de missions requises par le référentiel :

- Mise place de projets de développement pour des clientèles étrangères
- Repérer les attraits touristiques locaux
- Réflexion sur l'accueil des touristes étrangers

Contenu de la formation :

- Traduction.
- Civilisation,
- Réalités du monde anglophone à travers les médias
- Langue des affaires, terminologie économique, juridique et commerciale
- Droit communautaire
- Economie d'entreprise
- Géographie du tourisme
- Economie du tourisme,
- Marketing du tourisme,
- Tourisme et développement

Données de l'organisme de formation :

Nombre moyen d'élèves par formation : 50
Date de création de la formation : 2001

LICENCE MANAGEMENT DU TOURISME SPECIALITE HOTELLERIE INTERNATIONALE

Organisme de formation

Institut Vatel
20 parvis des Chartrons
33080 Bordeaux Cedex
Tel : 05 56 01 78 08
Fax : 05 56 01 78 09
Contact : vatel@sti-international.fr
Site Internet : www.vatel.fr



40

Diplôme préparé sur 3 ans :

titre niveau II - Manager en Hôtellerie internationale enregistré au répertoire national des certifications professionnelles

Périodes habituelles de stages :

1ere année : 4 mois (Stage opérationnel)
2e année : 4 mois (Stage opérationnel linguistique)
3e année : 6 mois (Management training)

Compétences du stagiaires :

- Maîtrise des techniques d'encadrement, d'animation et de management.
- Culture professionnelle, juridique, économique et linguistique

Types de missions requises par le référentiel

- Mise en situation réelle en salle de restaurant, en cuisine d'application et en réception.
- Maîtriser les techniques de restauration, d'art culinaire et d'hôtellerie.
- Diriger une équipe en restauration et en hôtellerie.
- Appliquer les connaissances théoriques en commercial, ressources humaines
- Contrôler des coûts.

Contenu de la formation :

- | | |
|--|----------------------------------|
| • Gestion | • Nutrition |
| • Marketing | • Crus des vins du monde |
| • Gestion des Ressources Humaines | • Anglais - Espagnol ou Allemand |
| • Informatique | • Management |
| • Droit hôtelier et Droit des affaires | • Promotion de l'entreprise |
| • Economie touristique | • Management Interculturel |
| • Environnement économique | • Connaissances Européennes |
| • Actualité professionnelle | • Négociation |
| • Ingénierie | • Applications Pratiques |

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 96 %

LICENCE AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLES

Organisme de formation

Institut d'aménagement, de tourisme & d'urbanisme (IATU)

Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3

Domaine universitaire

33607 Pessac Cedex

tél : 05 57 12 44 47

fax : 05 57 12 45 35

mail : amenagement@u-bordeaux3.fr

web : www.iatu.u-bordeaux3.fr



Service formation continue

Tel secrétariat : 05 57 12 47 00

mail : formation.continue@u-bordeaux3.fr

41

Diplôme préparé sur 1an :

Bac +3 : Licence Aménagement, Urbanisme et Développement Territorial Durables

Période habituelle de stage :

Le stage est facultatif. Il peut se dérouler durant la période d'été (juin – juillet – août) dans des organismes d'aménagement et d'urbanisme, de tourisme, d'habitat, de développement territorial durable, des collectivités locales ou Intercommunalités.

Types de missions requises par le référentiel :

- Réalisation de diagnostic territorial
- Connaissance des institutions et structures politiques, de l'aménagement et du développement territorial, de l'urbanisme et du tourisme durables
- Compétences techniques : MAPINFO, PHOTOSHOP, AUTOCAD

Contenu de la formation :

- Traitement et représentation des informations territoriales et présentation des projets
- Institutions, droit et finances de l'aménagement
- Economie, entreprise, société et territoires
- Milieu naturel et éco aménagement
- Atelier long d'application territoriale
- Anglais et/ou Espagnol appliqués à l'aménagement

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 93 %

Nombre moyen d'élèves par formation : 28

Date de création de la formation : 1985 ce diplôme correspond à l'ancien MST Aménagement et développement territorial durables

La formation propose un atelier qui permet une mise en situation.

LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION & DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS, DES SERVICES SPORTIFS ET DE LOISIRS

Organismes de formation

UFR des Sciences du Sport et de l'Education Physique (STAPS)
Université Victor Segalen – Bordeaux 2
12, avenue Camille Jullian
33607 Pessac cedex
Tél : 05 56 84 52 00
Fax : 05 56 84 94 89
Mail : fac.sci-sport@u-bordeaux2.fr



42

Diplôme préparé sur 1 an :

Licence professionnelle gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs

Périodes habituelles de stage :

8 semaines
Alternance : 1 semaine de cours par mois

Type de missions requises par le référentiel

- Gestion de l'organisation de l'entreprise ou de l'association, analyse, budgétisation...
- Organisation d'un événement (cahier des charges, recherche de partenariat, mise en place de la communication, impact économique)
- Réalisation d'étude marketing : évaluer les perspectives, mettre en place un produit commercial...
- Réalisation d'une étude juridique : droit du sport, droit du travail et de la sécurité sociale, la sécurité et la protection des usagers et droit de la responsabilité
- Gestion opérationnelle logistique, qualité certification et sécurité, exploitation de bases de données et de tableaux de bord, gestion des aléas, assurances et responsabilités
- Pratique des langues étrangères,
- Mise en place de stratégie de communication, et utilisation de l'outil informatique et multimédia

Contenu de la formation :

- Sport et collectivités territoriales
- Sport et aménagement du territoire
- Droit du sport, sécurité des usagers
- Institutions sportives
- Gestion des associations sportives
- Finances locales
- Sociologie des publics sportifs
- Pédagogie et didactique des APS et de l'EPS
- Langue étrangère

Données de l'organisme de formation :

Projet tutoré

LICENCE PROFESSIONNELLE TOURISME ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Organismes de formation

Institut d'Aquitaine - Ecole Supérieure de Tourisme
83/97 Avenue Bon Air
33700 Mérignac
Tél. : 05 56 12 81 82
Fax : 05 56 47 32 46
Contact : institut-aquitaineampus-de-bissy.com
Site Internet : www.campus-de-bissy.com/ia



43

Diplôme préparé sur 1 an :

Diplôme d'état Certifié Niveau II : Licence professionnelle Tourisme et nouvelles technologies.

Périodes habituelles de stages :

6 mois de stage

Type de missions requises par le référentiel

- Mise en place de service d'information et de réservation mettant en œuvre les nouvelles technologies et notamment le réseau Internet
- Sensibilisation des acteurs du tourisme aux nouvelles technologies et au Etourisme..

Contenu de la formation :

- **Communication – Marketing et management touristique**
 - Technologie de la communication
 - Communication appliquée au tourisme
 - Marketing touristique
 - Géographie touristique
 - Anglais
- **Technologie de l'information et informatique de gestion**
 - Informatique et base de données
 - Multimédia
 - Outils et développement Internet
- **Connaissance des métiers du tourisme.**
 - Panorama d tourisme
 - Innovation et tourisme
 - Economie du tourisme
 - Conception de produit touristique
 - Démarche qualité dans le tourisme
- **Enseignement appliqué :**
 - Conférences
 - Projet tutoré

Données de l'organisme de formation :

Date de création de la formation : Rentrée 2009
Projet tutoré

SPECIALISATION OENOTOURISME

Organisme de formation

Formasup Bordeaux
8, cours du 30 Juillet
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 34 01 73
Fax : 05 56 01 11 60
E.mail : accueil@groupeformasup.com



Option préparée sur 120 heures – Modalité d'insertion à l'option:

- Etre inscrit dans la préparation d'un diplôme de la FEDE (Fédération Européenne Des Ecoles) en statut étudiant en DEES (Diplôme Européen d'Études Supérieures) ou MASTER
- Etre inscrit ou titulaire d'un cursus bac+3 à bac +5 autre qu'un diplôme FEDE

Périodes habituelles de stage :

Stage non obligatoire

Type de missions requises par le référentiel :

- Organisation d'animation dans des entreprises de la filière viticole et vinicole en lien avec le territoire et son patrimoine.
- Organisation d'événement lié au vin
- Gestion d'un projet oenotouristique

Contenu de la formation :

- Techniques de dégustation
- Connaissance des vignobles de la région bordelaise
- Alliance mets et vins
- Cuisine et vins
- Techniques de marketing interculturel
- Vente et accueil dans le milieu vitivinicole
- Plan de Communication en oenotourisme, les différents vecteurs utilisés
- Outils de gestion et d'aide à la décision
- Langues étrangères et le vin

Données de l'organisme de formation :

Date de création de la formation : 2009

MASTER PROFESSIONNEL AMENAGEMENT & GESTION DES EQUIPEMENTS, SITES & TERRITOIRES TOURISTIQUES

Organisme de formation

Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme (IATU)

Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3
Domaine universitaire
33607 Pessac Cedex
tél : 05 57 12 44 47
fax : 05 57 12 45 35
mail : amenagement@u-bordeaux3.fr
web : www.iatu.u-bordeaux3.fr



Service formation continue

Tel secrétariat : 05 57 12 47 00
mail : formation.continue@u-bordeaux3.fr

Diplôme préparé sur 2 ans :

Il repose sur une 1^{ère} année de tronc commun option tourisme et d'une 2^{ème} année spécialisée en Tourisme.
Bac +4 : Master 1 professionnel Aménagement, Urbanisme et Développement Touristique Durables
Bac +5 : Master 2 professionnel Aménagement et Gestion des Equipements, Sites et Territoires touristiques

Périodes habituelles de stage :

Master 1 : 3 mois – de début avril à fin juin (période obligatoire)
Master 2 : 5 mois – de début avril à fin août (période obligatoire)

Compétences du stagiaire :

Observation spatiale, diagnostic territorial, compréhension des dynamiques spatiales aux différentes échelles du territoire, élaboration de stratégie négociée, conception, programmation, conduite et évaluation des projets d'aménagement et de développement touristique.

Type de missions requises par le référentiel :

- Analyser une situation économique et sociale locale dans le cadre d'une structuration ou restructuration de station ou d'entreprise
- Reconstituer l'enchaînement des processus, des décisions antérieures ayant conduit à la situation analysée : identification des enjeux politiques, techniques, des atouts, des contraintes
- Formuler un corps de propositions cohérentes, dépassant les simples orientations de projet et fondé sur des études de faisabilité
- Mise en œuvre des moyens d'expression (écrits, graphiques, audiovisuels,...) permettant l'échange d'informations décisionnelles

Contenu de la formation :

- Espace et stratégie d'aménagement
- Financement de l'aménagement
- Sociologie des attentes et pratiques touristiques
- Marketing stratégique des stations et territoires touristiques
- Aménagement opérationnel, espaces publics touristiques
- Management de la ville touristique
- Valorisation du patrimoine touristique
- Communication touristique et commercialisation outils de recueil de l'information touristique
- Gestion financière et des ressources humaines des organismes de tourisme
- Langue appliquée

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 95 %

Nombre moyen d'élèves par formation : 15

Date de création de la formation : 1989

La deuxième année propose un atelier aux étudiants qui permet de les mettre en situation professionnelle.

MASTER 2 PROFESSIONNEL LABELS DE QUALITE ET VALORISATION DES TERRITOIRES

Organisme de formation

Secrétariat de Géographie Bâtiment G Porte 102
Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3
Domaine Universitaire
F33607 Pessac Cedex
Tél. : 05 57 12 46 77
fax : 05 57 12 45 33
Mail : geographie@u-bordeaux3.fr
Contact : David Arcelin



46

Diplôme préparé sur 1 an

Bac +5 – Niveau I : Master 2 professionnel Label de qualité et valorisation des territoires

Périodes habituelles de stages :

Le stage dure 16 semaines et se fait en fin d'année
La formation est accessible en alternance : 15 jours d'enseignement par mois.

Compétences du stagiaire :

- Analyser méthodiquement des enjeux
- Argumenter économiquement et juridiquement des projets
- S'adapter, s'organiser et communiquer dans des contextes évolutifs

Type de missions requises par le référentiel

- Mise en place des labellisations des productions agricoles
- Mise en place d'actions territoriales que peuvent générer les productions agricoles

Contenu de la formation :

- Qualité et marché des vins
- Qualité, éthique et stratégie
- Développement durable des territoires du vin
- Droit de l'origine: concepts et systèmes juridiques
- Les territoires du vin : entre société, culture et Patrimoine
- Les enjeux économiques de la qualité
- Conduite de projets : outils et méthodes
- Gouvernance durable d'un territoire
- Du produit à l'image : stratégies et plan de Communication
- Approche conceptuelle de la construction du Territoire
- Le terroir et ses produits
- Séminaire développement, sociétés et cultures....

Données de l'organisme de formation :

250 heures de projet tutoré.

LES LANDES

BTS ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUES LOCALES

Organisme de formation

GRETA DES LANDES
Avenue Paul Doumer
BP 356
40107 DAX
Tél : 05.58.90.96.90



Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac +2 – Niveau III : BTS Animation et Gestion Touristiques Locales

Périodes habituelles de stages :

2 jours en centre de formation et 3 jours en entreprise

Compétences du stagiaire :

- Identifier l'information nécessaire, pour chaque projet ou chaque mission et assurer une veille informationnelle à finalité touristique
- Organiser l'information et prendre en compte son coût
- Évaluer les moyens nécessaires à une mission
- Concevoir la mise en œuvre des différentes formes d'actions touristiques
- Négocier avec les différents partenaires
- Préparer la promotion d'un projet ou d'une manifestation
- Assurer la communication auprès de la clientèle, des différents acteurs du tourisme et le suivi de la diffusion de l'information
- Intégrer les technologies de l'information dans son action quotidienne
- Piloter tout ou partie d'un projet ou d'une organisation
- Gérer tout ou partie d'un projet ou d'une organisation
- Réaliser un contrôle budgétaire et assurer le suivi du projet

Type de missions requises par le référentiel

- Mise en place des événements, des manifestations...
- Mise en valeur du patrimoine
- Elaboration de la documentation touristique locale
- Gestion de l'animation des territoires, au développement local durable et accompagnement de montage de projets.
- Concours à la création et à la gestion d'unité d'accueil – loisirs

Contenu de la formation :

- Français
- Communication en langues étrangères
- Analyse spatiale
- Économie et droit appliqués au tourisme
- Analyse du territoire : aspects historiques et patrimoniaux
- Mercatique
- Gestion
- Action et animation touristiques

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 80%

Nombre d'élèves par formation : 10

LICENCE PROFESSIONNELLE : HOTELLERIE TOURISME MANAGEMENT DES CENTRES DE REMISE EN FORME ET DE BIEN ETRE PAR L'EAU

Organisme de formation

INSTITUT DU THERMALISME
UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2
8 rue Sainte Ursule
40100 DAX
Tél: 05 58 56 19 42
Fax : 05 58 56 89 98
institut.thermalisme@u-bordeaux2.fr



49

Diplôme préparé sur 1 ans :

Niveau II – Licence professionnelle : Hôtellerie tourisme – Management des centres de remise en forme et de bien être par l'eau
Formation initiale en alternance ou en continue

Périodes habituelles de stage :

560 heures en entreprises
En entreprise : Première période : Janvier et deuxième période : février avril à fin Juin

Compétences du stagiaires :

- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à travailler en autonomie
- Bon niveau d'anglais
- Mobilité géographique

Type de missions requises par le référentiel

- Assurer la responsabilité du bon fonctionnement opérationnel du centre au niveau de la relation commerciale
- Gestion du personnel
- Contrôle de gestion

Contenu de la formation :

- Management
- Eau, santé et bien être
- Anglais
- Projet tutoré

Données de l'organisme de formation :

Projet tutoré de 150 heures

LE LOT ET GARONNE

TECHNICIEN D'ACCUEIL TOURISTIQUE OPTION ACCOMPAGNEMENT

Organisme de formation

Maison Familiale Rurale
10-12 Bd Clemenceau
47800 Miramont de Guyenne
Tél : 05 53 93 21 49
Fax : 05 53 20 86 83
E-mail : mfr.miramont@mfr.asso.fr
Site Internet : <http://www.mfr-miramont.org>



51

Diplôme préparé sur 9 mois

Technicien d'accueil Tourisme option Accompagnement

Modalités d'entrée dans la formation :

- Etre suivi par un correspondant Mission Locale ou ANPE
- Scolarité antérieure de niveau IV

Périodes habituelles de stage :

Formation en alternance : 510 heures de stage et 690 heures de formation théorique

Type de missions requises par le référentiel

- Prendre connaissance de l'activité touristique,
- Acquérir une expérience professionnelle dans le tourisme
- S'ouvrir à la médiation culturelle et sociale
- Acquérir les techniques d'accueil
- S'insérer dans le secteur du tourisme en valorisant ses acquis
- Faire aboutir son projet professionnel

Contenu de la formation :

Compétences 1 : Conseiller les visiteurs en séjour dans l'établissement touristique

- Maîtriser sa communication dans le contexte touristique
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication
- Concevoir une prestation touristique (logistique d'un séjour, organisation d'évènements et de spectacles)
- Devenir acteur sur le terrain professionnel (stages en entreprise)

Compétences 2 : Accompagner et guider un groupe de visiteurs sur un site ou un circuit

- Maîtriser la relation dans un environnement touristique et de loisirs
- Construire et mener une visite guidée en intégrant une présentation du patrimoine

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 80%

Nombre moyen d'élèves par formation : 10 - 4 places rémunérées par le CNASEA, 6 places rémunérées par les ASSEDIC.

BTS ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUES LOCALES

Organisme de formation

Maison Familiale Rurale
10-12 Bd Clemenceau
47800 Miramont de Guyenne
Tél : 05 53 93 21 49
Fax : 05 53 20 86 83
E-mail : mfr.miramont@mfr.asso.fr
Site Internet : <http://www.mfr-miramont.org>



Diplôme préparé sur 2 ans

Bac +2 – Niveau III : BTS Animation et Gestion Touristiques Locales

Périodes habituelles de stage :

12 à 14 semaines de stages obligatoires
Formation par alternance (2 semaines de stage puis 2 semaines à la Maison Familiale)

Compétences du stagiaires :

- Identifier l'information nécessaire, pour chaque projet ou chaque mission et assurer une veille informationnelle à finalité touristique
- Organiser l'information et prendre en compte son coût
- Évaluer les moyens nécessaires à une mission
- Concevoir la mise en œuvre des différentes formes d'actions touristiques
- Négocier avec les différents partenaires
- Préparer la promotion d'un projet ou d'une manifestation
- Assurer la communication auprès de la clientèle, des différents acteurs du tourisme et le suivi de la diffusion de l'information
- Intégrer les technologies de l'information dans son action quotidienne
- Piloter tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Gérer tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Réaliser un contrôle budgétaire et assurer le suivi du projet

Type de missions requises par le référentiel

- Mise en place des événements, des manifestations...
- Mise en valeur du patrimoine
- Elaboration de la documentation touristique locale
- Gestion de l'animation des territoires, du développement local durable et accompagnement de montage de projets.
- Concours à la création et à la gestion d'unité d'accueil – loisirs

Contenu de la formation :

- Français
- Communication en langues étrangères
- Analyse spatiale
- Économie et droit appliqués au tourisme
- Analyse du territoire : aspects historiques et patrimoniaux
- Mercatique
- Gestion
- Action et animation touristique

LES PYRENNES ATLANTIQUES

BTS ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUES LOCALES

Organisme de formation

Lycée Hôtelier de Biarritz

2, rue Francis Jammes

64 200 Biarritz

Tel : 05 59 41 27 28

Fax : 05 59 41 70 34

email Ce.0641823j@ac-bordeaux.fr

www.lycee-hotelier-biarritz.com

Lycée Hôtelier et de Tourisme de Biarritz

Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac +2 Niveau III : BTS Animation et Gestion touristiques locales

54

Périodes habituelles de stage :

23 février au 14 mars - du 18 mai au 27 juin

Compétences du stagiaire :

- Identifier l'information nécessaire, pour chaque projet ou chaque mission et assurer une veille informationnelle à finalité touristique
- Organiser l'information et prendre en compte son coût
- Évaluer les moyens nécessaires à une mission
- Concevoir la mise en œuvre des différentes formes d'actions touristiques
- Négocier avec les différents partenaires
- Préparer la promotion d'un projet ou d'une manifestation
- Assurer la communication auprès de la clientèle, des différents acteurs du tourisme et le suivi de la diffusion de l'information
- Intégrer les technologies de l'information dans son action quotidienne
- Piloter tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Gérer tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Réaliser un contrôle budgétaire et assurer le suivi du projet

Type de missions requises par le référentiel

- Mise en place des événements, des manifestations...
- Mise en valeur du patrimoine
- Elaboration de la documentation touristique locale
- Gestion de l'animation des territoires, au développement local durable et accompagnement de montage de projets.
- Concours à la création et à la gestion d'unité d'accueil – loisirs

Contenu de la formation :

- Français
- Communication en langues étrangères
- Analyse spatiale
- Économie et droit appliqués au tourisme
- Analyse du territoire : aspects historiques et patrimoniaux
- Mercatique
- Gestion
- Action et animation touristique

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 100%

Nombre moyen d'élèves par formation : 30

BTS VENTE ET PRODUCTION TOURISTIQUES

Organisme de formation

Lycée Hôtelier de Biarritz

2, rue Francis Jammes

64 200 Biarritz

Tel : 05 59 41 27 28

Fax : 05 59 41 70 34

email Ce.0641823j@ac-bordeaux.fr

www.lycee-hotelier-biarritz.com

Lycée Hôtelier et de Tourisme de Biarritz

Diplôme préparé sur 2 ans :

Bac +2 : Brevet de Technicien Supérieur Niveau III

55

Périodes habituelles de stage :

Biarritz : 23 février au 14 mars – du 18 mai au 27 juin

Compétences du stagiaire :

- Maitriser la géographie
- Avoir des aptitudes à la communication
- Être curieux et pragmatique
- Posséder un grand sens de l'organisation et de la négociation

Type de missions requises par le référentiel :

- Concevoir des produits touristiques
- Informer, conseiller une clientèle française et étrangère sur les caractéristiques des destinations et des prestations qu'il sélectionne
- Négocier les contrats avec les transporteurs et les hôteliers
- Assumer les transactions informatiques et la facturation
- Rédiger ou participer à la rédaction des brochures publicitaires

Contenu de la formation :

- Français
- Langues Vivantes Étrangères
- Géographie, histoire des civilisations
- Économie / Droit
- Mercatique et production touristique
- Commercialisation de produits touristiques
- Actions professionnelles
- Informatique et NTIC

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 70,5%

Nombre moyen d'élèves par formation : 30

TECHNICIEN D'ACCUEIL TOURISTIQUE

OPTION ANIMATION

Organismes de formation

AFPA Bayonne
25 chemin de Laharie
64115 Bayonne
Tel : 05 59 50 31 31
Fax : 05 59 50 31 46
Site ressource : www.aquitaine.afpa.fr



56

Diplôme préparé sur 7 mois

Titre professionnel de niveau IV
La formation est aussi accessible en validation des acquis de l'expérience.

Compétences du stagiaire :

- Résistance physique et nerveuse,
- Disponibilité et mobilité (possibilité de séjours à l'étranger),
- Autonomie
- Facilités de communication et d'expression

Type de missions requises par le référentiel

- Conception et production de l'animation d'un établissement touristique
- Elaboration d'un programme d'animation en tenant compte de la faisabilité technique, économique et réglementaire et des contraintes de sécurité
- Produire et animer en anglais, des activités diverses à l'aide de différents accessoires dans le respect des règles de sécurité

Contenu de la formation

- Découverte du marché du tourisme
- Anglais et Espagnol touristiques
- Patrimoine culturel, architectural, historique, naturel, et rédaction de fiches techniques
- Logistique et organisation : bons d'échange, régie d'avance, réservation de prestations, achat de billets, assurances et sécurité, etc
- Communication écrite et orale. - Informatique, bureautique et tourismatique.

Données de l'organisme de formation :

Taux de réussite : 70,5%
Nombre moyen d'élèves par formation : 30

TECHNICIEN D'ACCUEIL TOURISTIQUE OPTION ACCOMPAGNEMENT

Organismes de formation

AFPA Bayonne
25 chemin de Laharie
64115 Bayonne
Tel : 05 59 50 31 31
Fax : 05 59 50 31 46



Diplôme préparé sur 7 mois :

Formation du 14-09-2009 au 16-04-2010
Cette formation en voie initiale est de niveau IV d'une durée modulable de 7 mois environ
Il valide un titre professionnel de niveau IV et/ou Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)

57

Périodes habituelles de stage :

4 semaines en entreprise
2 semaines en entreprise

Compétences et aptitudes du stagiaire :

Résistance physique et nerveuse, disponibilité, mobilité (possibilité de séjours à l'étranger), autonomie, bonne présentation, facilités de communication et d'expression, sociabilité.

Type de missions requises par le référentiel

Conseiller les visiteurs en séjour dans un établissement touristique
Accompagner et encadrer des groupes lors de circuits.
Pratiquer l'accueil en anglais

Contenu de la formation :

- Conseiller les visiteurs en séjour dans un établissement touristique en anglais ou autre
- Organiser et animer l'accueil des clients individuels et des groupes
- Apporter le conseil attendu par les clients en appliquant la démarche qualité de l'entreprise
- Effectuer des ventes de prestations additionnelles pour une clientèle d'individuels ou de groupes
- Concevoir et produire l'animation d'un établissement touristique
- Elaborer un programme d'animation destiné à des publics divers
- Produire et animer, des activités adaptées à des publics divers à l'aide de matériels spécifiques

TOURISTIQUES LOCALES

Organisme de formation

AFSA - IEC

17 rue Maréchal Joffre

64008 PAU CEDEX

Tél : 05 59 27 34 03

Fax : 05 59 27 69 60

E-mail : info.contact@afsapau.com

Contact : Catherine Pedetour



Diplôme préparé sur 2 ans

Bac +2 Niveau III : BTS Animation et Gestion touristiques locales

Possibilité de préparer de la formation en **alternance** ou en **contrat de professionnalisation**

58

Périodes habituelles de stage :

12 à 14 semaines de stages en entreprise

Compétences du stagiaire :

- Identifier l'information nécessaire, pour chaque projet ou chaque mission et assurer une veille informationnelle à finalité touristique
- Organiser l'information et prendre en compte son coût
- Évaluer les moyens nécessaires à une mission
- Concevoir la mise en œuvre des différentes formes d'actions touristiques
- Négocier avec les différents partenaires
- Préparer la promotion d'un projet ou d'une manifestation
- Assurer la communication auprès de la clientèle, des différents acteurs du tourisme et le suivi de la diffusion de l'information
- Intégrer les technologies de l'information dans son action quotidienne
- Piloter tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Gérer tout ou une partie d'un projet ou d'une organisation
- Réaliser un contrôle budgétaire et assurer le suivi du projet

Type de missions requises par le référentiel

- Mise en place des événements, des manifestations...
- Mise en valeur du patrimoine
- Elaboration de la documentation touristique locale
- Gestion de l'animation des territoires, au développement local durable et accompagnement de montage de projets.

Contenu de la formation :

- Français
- Communication en langues étrangères
- Analyse spatiale
- Économie et droit appliqués au tourisme
- Analyse du territoire : aspects historiques et patrimoniaux
- Mercatique
- Gestion
- Action et animation touristiques

Données de l'organisme de formation :

Coût de la formation : 3470 euros par an

MASTER AMENAGEMENT TOURISTIQUE : TOURISME DURABLE

Organismes de formation

Université de Pau et des Pays de l'Adour
IRSAM
Avenue du Doyen Poplawski
64 000 PAU
Tél : 05 59 40 73 18
Fax : 05 59 40 79 51
Contact : Professeur Vincent VLES
Mail : vincent.vles@univ-pau.fr

Formation continue :
Contact : Lydie RIGAUD
Tél : 05 59 40 78 84.



59

Diplôme préparé sur 2 ans

Niveau I : Master 1 Aménagement touristique : Tourisme Durable
Niveau II : Master 2 Aménagement touristique : Tourisme Durable
Il est accessible en formation initiale et en formation continue

Périodes habituelles de stage :

Master 1 : 3 mois au minimum
Master 2 : 5 mois au minimum

Type de missions requises par le référentiel

- Etablir un bilan des actions de tourisme durable (réussies ou avortées) menées en territoire de destination
- Favoriser le dialogue entre les acteurs concernés, souvent opposés
- Identifier les enjeux actuels et futurs de leur application locale
- Repérer les difficultés, les obstacles et les limites dans leur mise en œuvre,
- Programmer des opérations concertées, en évaluer les coûts et le contrôle par les populations concernées.

Contenu de la formation :

- Méthodes et métiers de l'aménagement
- Gestion de l'environnement
- Montage juridique des opérations d'aménagement
- Conduite de projet opérationnel : étude de faisabilité
- Communication institutionnelle : technique, image et relation
- Analyse des systèmes métropolitains
- Politiques publiques d'aménagement touristique
- Marketing territorial et gestion
- Conduite de projet opérationnel : validation
- Planification urbaine
- Deux Langues (au choix Anglais, Allemand, Espagnol)

Données de l'organisme de formation :

Nombre moyen d'élèves par formation : 35 étudiants en master 1 et 25 étudiants en master 2
Date de création de la formation : 1990

MASTER PROFESSIONNEL INGENIERIE DE PROJETS

Organisme de formation

Master Politiques locales
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Av. de l'université - BP 576
64012 PAU Cedex
(0)5 59 40 70 00
fax +33(0)5 59 40 70 01
Site internet – Blog étudiant : www.poltic.net
Contact : Vincent VLES - vincent.vles@univ-pau.fr



60

Diplôme préparé sur 1 an

Bac + 5 – niveau I : Master professionnel Ingénierie de Projet, Politiques locales et TIC. Il prend la suite du DESS Aménagement et développement territorial.

Périodes habituelles de stage :

Master 2 : Stage d'Avril à Septembre (6 mois)

Type de missions requises par le référentiel

Participation à la conduite de projets dans les domaines de l'aménagement des territoires, du développement local durable, de réseaux locaux très haut débit...

Compétences du stagiaire :

- Mise en place et suivi d'un projet de développement
- Maîtrise de l'outil informatique et du multimédia

Contenu de la formation :

- Enjeux et problématiques de l'ingénierie de projet
- Méthodes et conduites de projet
- Management environnemental, management social
- Politiques locales et TIC
- Maîtrise des techniques d'expression et de conduite de réunions
- Processus de travail coopératif et TIC
- Ingénierie financière des projets

Données de l'organisme de formation :

Projets tutorés confiés aux étudiants

MASTER PROFESSIONNEL : MANAGEMENT DU SPORT, DU TOURSIME ET DU LOISIR

Organismes de formation

IUP - Management du Sport, des Loisirs et du Tourisme

UFR des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sports
Avenue Poplawski BP 1160
64013 Pau cedex
Tél. 05 59 40 73 21
Fax. 05 59 40 73 24
Site web : www.univ-pau.fr/iupsport
Contact : **Cottet Paulette** - paulette.cottet@univ-pau.fr



61

Diplôme préparé sur 2 ans

- **Le Master 1** forme au marketing-management appliqué au tourisme et aux loisirs sportifs. Niveau II
- **Le Master 2** est spécialisé dans l'ingénierie, le management et l'aménagement touristique. Niveau I

Périodes habituelles de stages :

Master 1 : 3 mois au minimum
Master 2 : 4 mois au minimum, des travaux d'étude et de recherche

Type de missions requises par le référentiel

- Etablir un bilan des actions de tourisme durable (réussies ou avortées) menées en territoire de destination
- Favoriser le dialogue entre les acteurs concernés, souvent opposés
- Identifier les enjeux actuels et futurs de leur application locale
- Repérer les difficultés, les obstacles et les limites dans leur mise en œuvre,
- Programmer des opérations concertées, en évaluer les coûts et le contrôle par les populations concernées.
- Organiser et monter un projet et construire un budget d'opérations

Contenu de la formation :

Master 1

Marketing opérationnel
Aménagement touristique
Produits touristiques
Gestion des ressources humaines
Communication
Espagnol / Anglais
Informatique
Méthodologie
Management du tourisme
Gestion, politiques financières
Projet appliqué
Réglementation

Master 2

Sociologie des pratiques touristiques
Marketing stratégique des stations
Aménagement touristique opérationnel des espaces
Management de l'innovation des produits et des espaces de loisirs SLT
Langue, anglais ou espagnol au choix.
Communication touristiques des stations
Gestion financière et des ressources de territoires touristiques
Outils de recueil et de traitement de l'information touristique
Langue, anglais ou espagnol au choix.
Stage (4 mois minimum) avec Projet de fin d'étude (projet opérationnel personnel sur commande réelle)

Données de l'organisme de formation :

Nombre moyen d'élèves par formation : 35 étudiants en master 1 et 12 étudiants en Master 2



Cet inventaire a été réalisé par la MOPA.

MOPA
14 rue François de Sourdis
Conseil Régional d'Aquitaine
33007 Bordeaux Cedex
Tél : 05 57 57 03 88
Site Internet : www.aquitaine-mopa.fr